



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-03-17

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1008-00 CONCERNANT LA
CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE
REEMPLACER LE PLAN RELATIF AUX
PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE, DE
STATIONNEMENT INTERDIT ET DE
STATIONNEMENT RÉSERVÉ À L'USAGE
EXCLUSIF DES PERSONNES
HANDICAPÉES

PROPOSÉ PAR: MADAME JOHANNE DI CESARE
APPUYÉ DE: MONSIEUR DAVID LEMELIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET	
DE RÈGLEMENT :	12 DÉCEMBRE 2017
AVIS DE MOTION :	12 DÉCEMBRE 2017
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	9 JANVIER 2018
ENTRÉE EN VIGUEUR :	17 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 décembre 2017 et qu'un projet de règlement a dûment été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 décembre 2017;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

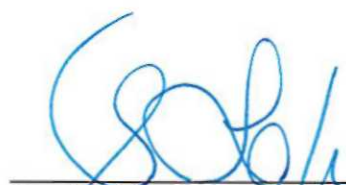
ARTICLE 1 Le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique est modifié de la façon suivante:

- a) par le remplacement de l'annexe VII par l'annexe I jointe au présent règlement;
- b) par le remplacement de l'annexe XII par l'annexe I jointe au présent règlement;

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 9 janvier 2018.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE I

RÈGLEMENT 1008-03-17
(articles 1a et 1b)

RÈGLEMENT 1008-00

ANNEXE VII
(article 15)

ARRÊTS OBLIGATOIRES

ANNEXE XII
(article 29)

STATIONNEMENTS INTERDITS

PLAN



06		REVISION	C.B.	09-11-2017	
05		REVISION	C.B.	08-12-2016	
04		REVISION	C.B.	08-11-2016	
03		REVISION	C.B.	02-11-2016	
02		REVISION	C.B.	28-09-2016	
01		REVISION	C.B.	22-04-2016	
No		MODIFICATIONS	PAR	DATE	



TITRE: **PLAN GÉNÉRAL**
PANNEAUX DE SIGNALISATION
- CARTE 1 -

DESSINE PAR: C.Béchar	DATE: 16-07-2015
PROJETE PAR: C. Diop	ECHILLE:
APPROUVE PAR:	DOSSIER Travaux Publics